Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SANS PRÉJUGER DE SA RÉALISATION EFFECTIVE

L'Etat décide la poursuite de l'étude du projet de parc d'éoliennes à Sainte-Croix

Le Conseil d'Etat a décidé de poursuivre l'étude de faisabilité du projet de parc d'éoliennes à Sainte-Croix. Le gouvernement vaudois a pris acte du vote de la population de Sainte-Croix qui, le 22 août dernier, refusait par 905 non contre 630 oui la part financière communale de 30'000 francs à ce projet. La poursuite de l'étude fondée sur l'obligation légale de promouvoir les énergies renouvelables se fera sans contribution financière de la commune.

Très largement dépendante de l'étranger pour sa consommation d'énergie, la population suisse acceptait en 1990 un article constitutionnel faisant obligation à la Confédération et aux cantons de promouvoir un approvisionnement énergétique diversifié et compatible avec l'environnement. C'est dans ce contexte que le Grand Conseil vaudois votait en 1997 un crédit-cadre de 6 millions de francs pour 4 ans, comprenant notamment l'étude de faisabilité d'un parc d'éoliennes à Sainte-Croix.

Ce projet a débuté il y un peu plus de deux ans avec le soutien des autorités de la Commune, de l'Office fédéral de l'environnement et du Canton. Le coût total de l'étude a été devisé à 186'000 francs, dont une participation de 30'000 francs de la Commune. C'est contre l'octroi de ce montant qu'un référendum a été lancé, débouchant sur une votation en août 1999 par laquelle les habitants ont refusé ce crédit.

Sollicité par un député de la région et par l'Association pour la sauvegarde des Gittaz et du Mont-des-Cerfs, le Conseil d'Etat s'est déterminé sur la suite qu'il entendait donner à ce projet. Compte tenu des obligations légales et des avis favorables des services cantonaux concernés comme des organisations de protection de la nature, il a décidé de poursuivre l'étude jusqu'au permis de construire afin de vérifier la faisabilité du projet.

Malgré l'opposition de la population de Sainte-Croix à la contribution financière de la commune, le Conseil d'Etat ne veut pas abandonner, à ce stade, une des voies pouvant conduire à une diminution de la dépendance énergétique de la Suisse vis-à-vis de l'étranger.

Un nouveau groupe de travail sera créé qui aura notamment pour mission de reprendre langue avec les opposants au projet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 décembre 1999

Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement,021 316 45 00 René Vuilleumier, délégation à l'énergie, 021 316 70 19